

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 15/11/2022
Reçu en préfecture le 15/11/2022
Publié le 
ID : 080-218006609-20221110-DEL_04_101122-DE

Séance du 10 novembre 2022

Délib. n° 04/101122

L'An deux mil vingt deux, le dix novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 7

Pouvoir(s) : 2

Date de convocation :

31/10/2022

Secrétaire de séance :

Arnaud BIGOT

Etaient présents :

Mr Joël BELLARD	Mr Pierre LEPOIX	Mr Julien BURLAT
Mr Arnaud BIGOT	Mr Maxime DEVAUX	Mme Mylène LESTURGEZ
Mme Brigitte GRIFFON		

Absent(s) excusé(s) : Mr Renaud LABRUYERE, Mme Brigitte GRIMAU, Mme Vanessa LECAT, Mme France SZAREK

Pouvoir(s) : Mme Vanessa LECAT à Mr Maxime DEVAUX
Mr Renaud LABRUYERE à Mr Pierre LEPOIX

**Objet : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE
PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA SOMME**

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme en date du 29 mars 2010 approuvant le projet de convention à intervenir entre le Centre de Gestion et les collectivités ;

CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

VU la circulaire du Centre de Gestion en date du 1^{er} mai 2010, relative à l'organisation de ce service,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention avec effet au 1^{er} novembre 2022 ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

